

Passeport biométrique

Vous pouvez effectuer une demande de passeport biométrique dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, en privilégiant la plus proche de votre domicile. Pour cela, consultez la liste des mairies équipées dans [le Morbihan](#) et [la Loire-Atlantique](#).



Dépôt du dossier

Prise de rendez-vous obligatoire : ci-dessous, ou au 02 23 100 307, ou à l'accueil de votre mairie.

ATTENTION : pas plus de deux personnes par rendez-vous.

Il est possible d'effectuer une **pré-demande en ligne**. Suite à cette démarche, vous devrez vous rendre au rendez-vous fixé pour finaliser votre demande avec les **pièces justificatives**.

[Effectuer une pré-demande en ligne](#)

[Pièces à fournir pour une demande de passeport biométrique](#)

NB : les liens ci-dessus vous seront fournis dans le mail de confirmation de votre rendez-vous.

En cas d'impossibilité d'effectuer votre pré-demande en ligne, prévoyez de retirer un CERFA papier en mairie ou d'arriver en avance afin de le compléter sur place.

Vous pouvez également vous procurer un timbre fiscal [en cliquant ici](#).

Retrait du(des) titre(s)



Le retrait du(des) titre(s) se fait SANS rendez-vous et la présence du mineur est OBLIGATOIRE à partir de 12 ans.

ATTENTION : un titre non retiré dans les trois mois sera automatiquement détruit.

NB : le calendrier peut être indisponible en accès mobil.

La ville de Pénestin traite les données recueillies afin de délivrer et de renouveler les cartes nationales d'identité et les passeports. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à la politique de confidentialité du site internet.

**MAIRIE DE
PÉNESTIN**

44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :

Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00